

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 13 – 16 février 2001**

## PROGRAMMES DE PAYS

Point 8 de l'ordre du  
jour

*Pour approbation*

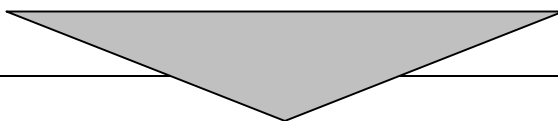


Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/2001/8/2**  
11 janvier 2001  
ORIGINAL: FRANÇAIS

## PROGRAMME DE PAYS—GUINÉE (2002–2005)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM ([http://www.wfp.org/eb\\_public/EB\\_Home.html](http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html)).

# Note au Conseil d'administration



**Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Région Afrique (OSA): M. M. Aranda da Silva tél.: 066513-2201

Conseiller pour le développement,  
OSA: Mme C. Berthaud tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



# Résumé

La Guinée est classée parmi les pays les moins avancés et parmi les pays à faible revenu et à déficit vivrier. Selon le Rapport sur le développement humain pour 2000 du PNUD, le pays est placé au 162<sup>ème</sup> rang sur 174 pays avec un produit intérieur brut de 447 dollars E.-U. par habitant, une espérance de vie à la naissance de 46,5 ans, un taux de mortalité infantile de 126 pour 1 000 et un taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire de 53,5 pour cent (40 pour cent pour les filles). La population totale se montait à 7,2 millions en 1997 avec un taux de croissance annuel de 2,6 pour cent. Les femmes représentent 52,2 pour cent de cette population totale et génèrent 80 pour cent de la production vivrière. Mais l'indicateur sexospécifique de développement humain (qui mesure les inégalités entre hommes et femmes), estimé à 0,254, classe la Guinée en dernière position (174<sup>ème</sup> sur 174 pays). Sur le plan alimentaire, la ration quotidienne par habitant en Guinée est descendue de 2 212 kilocalories en 1970 à 2 099 kilocalories en 1996. L'indice global de la sécurité alimentaire des ménages calculé par la FAO était de 78,7 pour cent en 1998.

Le présent programme de pays est basé sur le schéma de stratégie de pays (SSP) présenté au Conseil d'administration du PAM en octobre 1998 et sur la Note de stratégie nationale du gouvernement. Ce programme est aligné sur le cycle de programmation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ce qui permettra un partenariat renforcé avec les organismes participant à ce Plan-cadre.

Le programme de pays vise à appuyer les politiques nationales d'amélioration de la sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. Il se concentrera sur deux secteurs prioritaires identifiés dans le schéma de stratégie, à savoir la scolarisation primaire en zone rurale, en particulier pour les filles, et le développement des zones à fort déficit alimentaire. Les activités seront axées sur trois des cinq objectifs de développement du PAM définis dans la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration: l'objectif 2 (permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation), l'objectif 3 (permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver), et l'objectif 5 (permettre aux ménages tributaires de ressources naturelles dégradées pour leur sécurité alimentaire de trouver des moyens de subsistance plus durables).

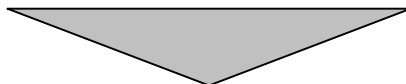
Les activités seront centrées sur les zones où la consommation alimentaire est la plus faible, à savoir la Moyenne et la Haute Guinée. Elles seront sélectionnées et formulées selon une approche communautaire participative et sexospécifique, et exécutées en partenariat. Le suivi et l'évaluation seront améliorés par le recueil et l'exploitation systématiques de données statistiques.

Le Directeur exécutif du PAM recommande au Conseil d'administration d'approuver le présent programme de pays de quatre ans (2002–2005) pour un montant estimé à 9 761 000 dollars représentant la totalité des coûts opérationnels



directs, sous réserve de la disponibilité des ressources. Sur ce montant, 528 000 dollars ont déjà été approuvés au titre du projet 5664.00 (développement rural communautaire) en cours. Les coûts d'appui directs s'élèvent à 1 099 000 dollars. Il est également demandé au Conseil de donner son aval à un montant additionnel de 3,7 millions de dollars envisagé au titre d'activités complémentaires.

## Projet de décision



Le Conseil d'administration approuve le programme de pays pour la Guinée (2002-2005) (WFP/EB.1/2001/8/2).



## ORIENTATION STRATEGIQUE

1. Le schéma de stratégie de pays (SSP) pour la Guinée, soumis au Conseil d'administration du PAM à sa session d'octobre 1998, met l'accent sur la faiblesse économique et sociale du pays et propose un ciblage plus rigoureux des interventions en faveur des populations les plus menacées par l'insécurité alimentaire, notamment les femmes et les enfants, et dans les deux régions les plus pauvres du pays, à savoir la Moyenne Guinée et la Haute Guinée. Le SSP recommande également de formuler les activités futures en faisant appel à la participation communautaire, de pratiquer la recherche systématique de complémentarités avec d'autres partenaires et de renforcer le suivi et l'évaluation.
2. En examinant le SSP, le Conseil s'est déclaré satisfait de la priorité accordée aux femmes et aux filles dans le ciblage et a demandé au PAM de promouvoir les achats locaux pour certaines denrées, d'améliorer le suivi et l'évaluation et de coopérer avec d'autres donateurs bilatéraux ou multilatéraux. Le Conseil a aussi évoqué les problèmes posés par la présence de nombreux réfugiés en République de Guinée et des dégâts que ces réfugiés pouvaient causer à l'environnement.

## OBJECTIFS DU PROGRAMME DE PAYS

3. Selon l'Enquête intégrale budget consommation des ménages 1994–1995, les besoins alimentaires d'au moins 20 pour cent de la population ne sont pas couverts, et la FAO estime, dans son aperçu nutritionnel pour 1999 pour la Guinée, que ces besoins auront doublé en 2025. Cette insécurité alimentaire s'explique essentiellement par la faiblesse de la production agricole, l'enclavement et l'absence quasi absolue d'activités économiques du secteur secondaire ou tertiaire dans les zones les plus démunies, liée à un fort analphabétisme, notamment chez les femmes. Les besoins annuels en riz, céréale la plus consommée, sont estimés à 635 000 tonnes dont presque la moitié est importée. Des décennies de contrôle rigide par l'Etat et de mauvaise gestion économique, alliées à la dégradation des ressources naturelles et à une pluviométrie irrégulière dans le nord-est du pays, ont conduit à une dégradation progressive de la production agricole. Dans l'ensemble, le potentiel agricole est en grande partie inexploité et la productivité agricole est faible.
4. Le programme du PAM en Guinée pour les années 2002–2005 vise à soutenir les politiques nationales de réduction de la pauvreté, d'amélioration de la sécurité alimentaire et d'atténuation des disparités entre hommes et femmes<sup>1</sup>. Ce programme a notamment pour objectifs:
  - de faire reculer l'insécurité alimentaire;
  - de promouvoir les dimensions éducatives du développement;
  - d'offrir des opportunités de développement économique aux zones et communautés les plus défavorisées.

<sup>1</sup> Ces priorités sont notamment définies dans les stratégies globales et sectorielles mises en place par le gouvernement, à savoir: "Guinée Vision 2010", la Stratégie de réduction de la pauvreté (mai 2000), la Lettre de politique de développement agricole, le Programme d'ajustement structurel du secteur de l'éducation et le Programme-cadre genre et développement.



5. Pour ce faire, le programme de pays se concentrera sur deux secteurs décrétés prioritaires par le gouvernement et préalablement identifiés dans le SSP, à savoir la scolarisation primaire en zone rurale et le développement rural communautaire dans les zones les plus démunies, en accordant une attention particulière à la scolarisation des filles et des femmes.
6. L'aide alimentaire prévue dans ce programme sera un instrument de lutte contre la faim et la pauvreté dans les zones rurales les plus pauvres du pays. Elle devra soulager la faim des écoliers et des populations rurales, notamment en période de soudure, et améliorer de manière durable leur sécurité alimentaire en agissant sur les causes de la pauvreté. Dans le secteur de l'éducation primaire, le programme aidera les ménages pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire à investir dans l'éducation de leurs enfants (en particulier des filles). Dans le domaine du développement rural communautaire, l'assistance du PAM servira à soutenir ces ménages, afin qu'ils puissent durablement augmenter leur production vivrière ou avoir un meilleur accès à la nourriture.
7. Les populations cibles comprendront les habitants (en particulier les femmes et les filles) des zones rurales les plus pauvres des provinces de la Haute et de la Moyenne Guinée, telles que recensées dans les études menées par le Ministère du plan et de la coopération internationale en 1995 et en 1999 sur la pauvreté et la précarité alimentaire. Selon ces études et divers diagnostics réalisés depuis 1994 sur la situation des femmes, les 11 préfectures les plus pauvres, les plus vulnérables sur le plan de la sécurité alimentaire et qui possèdent le plus bas taux de scolarisation des filles et les plus fortes disparités entre hommes et femmes sont les suivantes: Mali, Koubia, Lélouma, Tougué, Dalaba et Pita en Moyenne Guinée; Dabola, Dinguiraye, Kouroussa, Mandiana, Sigui en Haute Guinée.
8. Les deux activités envisagées du programme de pays seront concentrées dans les mêmes zones à l'intérieur des 11 préfectures mentionnées ci-dessus. Ces activités interviendront autant que possible de façon complémentaire afin de créer une synergie, en fonction des partenaires identifiés et des mécanismes de coordination prévus (Comité annuel de programmation, notamment).
9. Les conclusions et recommandations du SSP demeurent pertinentes et seront mises en œuvre dans le présent programme. En raison de l'adoption par le Conseil d'administration du PAM, en mai 1999, de la nouvelle politique visant à favoriser le développement, l'activité d'assainissement et d'environnement urbain proposé dans le SSP n'est plus conforme à la politique du PAM et n'est pas reprise dans ce programme. Le programme de pays tient également compte des Engagements du PAM en faveur des femmes, en prenant en considération aussi bien leurs besoins pratiques (nourriture, eau, etc.) que leurs intérêts stratégiques (création de biens, participation aux prises de décisions et contrôle des bénéfices).

---

## ACTIVITES DU PROGRAMME DE PAYS

### Ressources et préparation du programme de pays

10. Le présent programme de pays reflète les priorités du PAM et du gouvernement, tout en tenant compte des capacités d'absorption du pays. La contribution du PAM pour la période 2002–2005 est estimée à 15 368 tonnes de vivres (soit environ 3 840 tonnes par an) pour un coût opérationnel de 9,8 millions de dollars. La population bénéficiaire est estimée à environ 110 000 personnes par an. Le niveau de ressources proposé a été défini en fonction des besoins des populations et des possibilités de partenariat, mais aussi de nouveaux



mécanismes d'exécution et de contrôle logistique qui assurent une plus grande fiabilité des distributions. D'autres paramètres ont été inclus, tels que les coûts logistiques et le renforcement nécessaire du suivi des activités. Sur cette base, les coûts opérationnels directs se montent à environ 5,9 millions de dollars pour le volet d'assistance à l'éducation primaire et 3,9 millions de dollars pour le volet de développement rural. Dans le souci de fournir une incitation appropriée aux bénéficiaires et de tenir compte des habitudes alimentaires, le panier alimentaire sera composé de riz, d'huile végétale et de petit pois ou de haricots.

11. Les activités fondamentales prévues dans le présent programme sont présentées dans le tableau ci-dessous:

Activité	Quantité de produits (tonnes)	Répartition du tonnage par activité (pourcentage)	Total des bénéficiaires (2002–2005)	Femmes et filles bénéficiaires (2002–2005)
<b>Activité 1:</b> Appui à l'enseignement primaire et scolarisation des filles	9 055	58,9	270 000	143 000
<b>Activité 2:</b> Développement rural communautaire	6 313	41,1	170 000	102 000
<b>Total</b>	<b>15 368</b>	<b>100</b>	<b>440 000</b>	<b>245 000</b>

12. Si des ressources additionnelles devaient être disponibles, elles serviraient à renforcer les deux activités fondamentales (voir également les paragraphes 77 et 78). D'une part, en étendant la couverture de l'assistance aux cantines scolaires à toutes les écoles rurales des zones ciblées et, d'autre part, en agissant sur la restauration des zones dégradées par l'afflux de réfugiés. La quantité totale de vivres requise pour ces activités supplémentaires pourrait atteindre 5 800 tonnes correspondant à environ 3,7 millions de dollars de coûts opérationnels directs.
13. Le cofinancement par le gouvernement, soumis à de sévères contraintes budgétaires, couvrira les coûts récurrents pour la mise en œuvre des deux activités fondamentales (salaires de fonctionnaires, locaux, etc.), y compris le suivi technique pour l'activité de développement rural. En raison de la faiblesse des moyens financiers gouvernementaux et de l'approche participative retenue, une forte implication de partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi que d'ONG est indispensable pour la mise en œuvre des activités. Le PAM a identifié plusieurs partenaires, en particulier des ONG, mais une contribution substantielle du PAM sur ses ressources propres sera nécessaire, notamment sous forme de personnel national, volontaires, consultants et intrants non alimentaires.
14. Le présent programme de pays a été préparé en coordination avec le système des Nations Unies en République de Guinée et les activités prévues seront mises en œuvre en collaboration avec les organisations participant au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2002–2005. Ce programme de pays est basé notamment sur la Note de stratégie nationale, publiée en 1996 et qui demeure valide dans ses grandes lignes, le bilan commun de pays et une mission conjointe PAM/UNESCO/FAO de mars/avril 2000. Il tient compte des enseignements du passé, y compris en matière d'appui à l'éducation et de programmes vivres-contre-travail, et notamment des résultats de la mission d'examen technique PAM/FAO/OIT de 1995 sur l'appui au développement rural et de la mise en œuvre de l'actuel projet dans ce secteur.



## Activité 1: Appui à l'enseignement primaire et scolarisation des filles

### *Orientation stratégique*

15. Cette activité correspond à l'objectif 2 de la politique visant à favoriser le développement "permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation". Elle contribuera à faciliter l'éducation de base des enfants (particulièrement les filles) issus des milieux pauvres.

### *Analyse des problèmes*

16. Un grand nombre d'enfants guinéens n'ont pas accès à l'enseignement primaire. Confrontées à la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la dégradation des ressources naturelles, les communautés rurales, en particulier, ne sont souvent pas en mesure d'envoyer leurs enfants à l'école.
17. Face à cette situation, le gouvernement a mené plusieurs réformes, dont le Programme d'ajustement du secteur de l'éducation (PASE), qui a notamment pour objectif l'accroissement du taux de scolarisation, en particulier dans les zones rurales et pour les filles. Le taux brut de scolarisation est ainsi passé de 31,81 pour cent en 1990/91 à 53,53 pour cent en 1998/99, et de 19,66 pour cent à 39,98 pour cent pour les filles<sup>2</sup>.
18. La situation est cependant très inégale selon les régions. La demande éducationnelle est particulièrement faible dans les zones pauvres de Moyenne et Haute Guinée et les taux bruts de scolarisation à Labé (Moyenne Guinée) et Kankan (Haute Guinée), par exemple, sont respectivement de 37,9 pour cent et 43,8 pour cent.
19. D'une part, les parents ne peuvent envoyer tous leurs enfants à l'école et, généralement, le choix est porté sur les garçons, les filles étant sollicitées pour les travaux ménagers et les champs familiaux. D'autre part, les enfants doivent parcourir de longues distances chaque matin pour se rendre à l'école (parfois plus de cinq kilomètres) souvent sans avoir pris de petit déjeuner et, à nouveau, ceci est un facteur limitant pour l'envoi des filles à l'école.
20. Chez les enfants scolarisés, beaucoup abandonnent l'école à la fin de la troisième année lorsqu'ils sont transférés dans des écoles à cycle complet, situées généralement loin des villages d'origine. Le taux global d'abandon était estimé à 14 pour cent en 1996<sup>3</sup>. Par ailleurs, les enfants rentrent souvent chez eux en milieu de journée pour les repas et préfèrent y rester plutôt que de parcourir à nouveau de longues distances l'après-midi. Dans toutes les régions, notamment à partir de la quatrième année du cycle élémentaire, les filles sont les plus exposées à l'abandon, aux absences et aux retards, en raison de leur participation aux travaux domestiques et au petit commerce.

### *Objectifs, conséquences et résultats attendus*

21. L'objectif à long terme de l'activité est d'appuyer les efforts du gouvernement visant à augmenter le taux de scolarisation au niveau national d'environ huit pour cent par an (voir le document de stratégie "Guinée Vision 2010").
22. Les objectifs immédiats sont les suivants:

<sup>2</sup>Annuaire statistique de l'enseignement primaire de l'année scolaire 1998/99 et Rapport national sur l'Education pour tous—Bilan à l'an 2000.

<sup>3</sup> Rapport national sur le développement humain, 1997.





- assurer une alimentation régulière des élèves du cycle primaire dans les zones ciblées par le PAM et contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des familles des jeunes filles recevant des rations sèches;
  - augmenter l'inscription à l'école des enfants de ces zones;
  - améliorer la fréquentation scolaire et réduire le taux d'abandon et l'absentéisme de l'après-midi, en particulier pour les filles;
  - accroître la proportion des filles dans les effectifs scolaires des écoles ciblées.
23. A court terme, les élèves recevront les kilocalories dont ils manquent souvent, ce qui devrait rehausser leur participation aux cours. A moyen et long terme, l'aide alimentaire devrait accroître l'assiduité et la stabilité des élèves ainsi que les taux de rétention des élèves inscrits jusqu'à la fin du cycle primaire, avec les bénéfices éducatifs que l'on sait en termes de développement humain, y compris pour les filles.
24. L'activité couvrira 550 écoles élémentaires situées dans les 11 préfectures des régions ciblées. Globalement, le programme de pays bénéficiera à environ 58 000 élèves, dont 20 000 filles, pour la première année, et 76 000 élèves, dont 30 000 filles, durant la quatrième année de l'activité. Les filles des trois dernières classes de l'élémentaire recevront des rations sèches. Les filles inscrites représenteront environ 35 pour cent des effectifs scolaires au démarrage de l'activité, et 40 pour cent à la fin.
25. L'activité fournira un repas par jour pour les cantines et une ration sèche d'un bidon de quatre litres d'huile par fille assidue et par trimestre. La quantité totale de denrées alimentaires requise pour la durée de l'activité est de 9 055 tonnes, dont 6 500 tonnes de riz, 1 300 tonnes de petits pois/haricots et 1 255 tonnes d'huile végétale (en fonction du caractère incitatif de ces denrées), pour un coût opérationnel total estimé à 5,9 millions de dollars. Les filles bénéficieront de plus de 60 pour cent des ressources fournies par le PAM.

### ***Rôle et modalités de l'aide alimentaire***

26. L'aide alimentaire fournira un complément alimentaire aux enfants scolarisés des communautés ciblées et les aidera à se maintenir dans le système jusqu'à la fin du cycle élémentaire. Elle évitera aux enfants de parcourir plusieurs kilomètres à pied pour rentrer manger chez eux en milieu de journée ou réduira l'absentéisme de l'après-midi.
27. Les parents seront encouragés à inscrire leurs filles à l'école et surtout à les y maintenir, grâce notamment à la fourniture de rations sèches, qui permettront un transfert de revenus au budget familial et amélioreront la sécurité alimentaire des familles.
28. Enfin, l'aide du PAM renforcera l'implication des parents d'élèves et des communautés villageoises dans le fonctionnement des écoles à travers la création d'Association des parents et amis de l'école (APEAE) et la formation de leurs membres à la gestion des cantines scolaires.

### ***Stratégie de mise en œuvre***

29. A l'intérieur des zones ciblées en fonction de l'insécurité alimentaire et des faibles taux de scolarisation, les écoles seront sélectionnées selon les critères suivants: i) effectif de moins de 300 élèves (qui caractérise les écoles rurales); ii) au moins deux classes fonctionnelles; iii) au moins un enseignant titulaire. Les taux d'absentéisme ne seront pas retenus comme critères en l'absence de statistiques. La sélection se fera à la base par les autorités sous-préfectorales en coordination avec les directeurs préfectoraux de l'éducation et les bureaux auxiliaires du PAM. Le choix des écoles se fera en principe en "grappes",



afin de fournir une assistance à toutes les écoles rurales d'une même zone et d'éviter les transferts d'enfants entre écoles, souvent limités par ailleurs du fait des longues distances séparant les écoles.

30. La stratégie retenue repose principalement sur le partenariat et l'approche participative avec les communautés concernées. A chaque école sera associée une ONG partenaire, chargée de la mise en place des APEAE et des comités de gestion des cantines. Les écoles retenues recevront ainsi l'assistance des ONG, des associations locales et des sous-comités d'équité<sup>4</sup>, qui se chargeront notamment de sensibiliser les parents sur le rôle des associations de parents d'élèves et des comités de gestion, la construction des infrastructures des cantines et la scolarisation des filles. Ils assureront également la formation à la gestion des membres des APEAE et des comités de gestion. Plusieurs ONG, internationales et nationales, se sont déjà engagées à appuyer l'exécution du projet. Les ONG internationales concernées sont: *Save the Children* (Haute Guinée), *World Education* (Moyenne Guinée) et Plan international (Moyenne et Haute Guinée).
31. Compte tenu des multiples sollicitations en termes de contributions diverses dont les communautés font l'objet, le PAM fournira les intrants non alimentaires (marmites, assiettes, louches et cuillères) nécessaires à la préparation et à la prise des repas dans les cantines. La distribution des rations sèches se fera sur une base mensuelle ou trimestrielle. Seules les filles dont la fréquentation sera assidue pourront en bénéficier. Celles qui totaliseront quatre absences mensuelles ou 10 absences trimestrielles non justifiées ne recevront pas de rations pour la période considérée. La distribution des vivres se fera par les membres des APEAE, assistés des directeurs d'école. Le PAM et ses partenaires encourageront une participation réelle des femmes dans les APEAE.

### **Participants et bénéficiaires prévus**

32. L'activité touchera en moyenne 68 000 bénéficiaires directs par an, qui seront les élèves masculins et féminins régulièrement inscrits dans les écoles primaires sélectionnées. Des rations sèches seront distribuées aux mères d'environ 20 000 filles fréquentant les trois dernières classes du cycle élémentaire. Les bénéficiaires indirects de l'activité seront les familles des élèves, les mères des filles scolarisées ainsi que les membres des APEAE qui recevront une formation et, enfin, les communautés dans lesquelles seront implantées les cantines, qui bénéficieront des effets induits à long terme de la scolarisation. Les femmes auront une part active dans l'exécution du projet. Elles sont déjà présentes dans les sous-comités d'équité et parmi les équipes d'animation des ONG où elles occupent des positions clés. Leur présence et leur participation au sein des APEAE seront également renforcées, ce qui augmentera leur influence dans la prise des décisions relatives à la vie de leurs communautés.

### **Appui**

33. Le Secrétariat d'Etat à la coopération assurera la coordination des activités du programme de pays. Le Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique désignera un Directeur national dont les responsabilités comprendront, entre autres, l'approbation des listes des écoles sélectionnées, en étroite coordination avec le PAM et le Secrétariat d'Etat à la coopération, et la supervision et l'inspection du fonctionnement des cantines et de la distribution des rations familiales, en collaboration avec les APEAE, les communautés concernées et le PAM.

<sup>4</sup> Il existe dans toutes les préfectures des sous-comités d'équité chargés de veiller à l'égalité des garçons et des filles au moment du recrutement dans les écoles.



34. Au niveau des écoles, les membres des APEAE veilleront à la réception des vivres, à leur stockage, à leur utilisation quotidienne et à la distribution des rations sèches. Ils mobiliseront leurs concitoyens pour les apports en denrées complémentaires et la préparation quotidienne des repas. Les membres des APEAE recevront une formation par les ONG partenaires.
35. Outre le matériel de cuisine mentionné ci-dessus, la mise en oeuvre et le suivi de l'activité par le PAM nécessiteront principalement un fonctionnaire international et deux volontaires des Nations Unies (VNU) à temps partiel basés dans les deux régions ciblées, du personnel local à temps plein, une contribution financière aux ONG partenaires, des activités de formation et des dépenses de fonctionnement. Les financements complémentaires et les interventions d'autres organismes d'aide sont décrits ci-dessous.

### **Coordination**

36. Les ONG citées ci-dessus participeront en coordination avec le gouvernement et le PAM à la sensibilisation, à la formation des enseignants et membres des APEAE et à la construction des salles de classes. Par ailleurs, l'activité sera exécutée dans le cadre du Plan décennal de développement de l'éducation qui sera financé principalement par la Banque mondiale. L'activité sera particulièrement coordonnée avec le "Programme santé et nutrition scolaire en Guinée" également financé par la Banque mondiale dans le cadre du PASE, qui mène des actions de déparasitage et fournit des micronutriments (vitamine A, iode, fer, etc.) aux élèves fréquentant des écoles primaires sélectionnées en accord avec les carences constatées. L'activité sera également présente dans huit des 10 préfectures appuyées par l'UNICEF dans le domaine de l'éducation nutritionnelle. L'UNESCO interviendra pour la dotation en manuels et la formation des maîtres. D'autres partenaires au développement interviendront à des degrés divers dans les préfectures ciblées par le PAM, tels que le PNUD, l'Office allemand de la coopération technique (GTZ), la *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (KfW), la Coopération japonaise, AFRICARE et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

### **Suivi et évaluation**

37. Un système de suivi et d'évaluation composé de fiches contenant les principaux indicateurs sera élaboré pour mesurer les progrès enregistrés dans l'exécution de l'activité. Ces indicateurs comprendront: le nombre d'écoles assistées; le nombre de bénéficiaires par sexe au début et à la fin de l'année scolaire, par district, sous-préfecture et préfecture; la quantité de vivres consommée, le nombre de jours de fonctionnement de la cantine, les jours de distribution des rations sèches et le nombre de récipiendaires; les taux mensuels de présence; le nombre des nouveaux inscrits par sexe et le nombre des absences par sexe, mois et trimestre. Des fiches spéciales de visite de terrain seront établies pour cette activité.
38. Le suivi et l'évaluation réguliers seront assurés par les partenaires d'exécution de l'activité. Les indicateurs ci-dessus, rassemblés au niveau des écoles, seront en principe soumis sous forme de rapports par les ONG au PAM et aux Directions sous-préfectorales de l'enseignement qui les transmettront, après traitement et synthèse, aux Directions préfectorales de l'enseignement, au Ministère de l'éducation, puis au Comité annuel de programmation du programme de pays. Les inspecteurs régionaux de l'éducation ainsi que les VNU du PAM réviseront tous les rapports. Les ONG seront responsables des rapports d'utilisation des vivres. Une étude de référence sera réalisée par le PAM en collaboration avec le Ministère de l'éducation et les partenaires avant le démarrage de l'activité.



## Activité 2: Développement rural communautaire

### *Orientation stratégique*

39. Cette activité correspond à deux des cinq priorités définies par la politique visant à favoriser le développement, à savoir: “permettre aux familles pauvres d’acquérir des actifs et de les conserver” et “permettre aux ménages qui sont tributaires de ressources dégradées pour leur sécurité alimentaire de trouver des moyens de subsistance plus durables”.

### *Analyse des problèmes*

40. Les travaux sur la pauvreté, réalisés par le gouvernement avec l’assistance de bailleurs de fonds en 1994–1995 et revus en 1999<sup>5</sup>, confirment l’existence, dans les deux régions naturelles de la Moyenne et de la Haute Guinée, d’un haut niveau d’insécurité alimentaire se traduisant par l’exposition saisonnière à la faim d’une partie de la population. Ce problème se situe dans la période de soudure et touche plus particulièrement les femmes, qui disposent du plus bas niveau de ressources. Les statistiques de production agricole par région administrative montrent que la période de soudure pour les communautés les plus sensibles peut durer de six à huit mois. Cette insécurité alimentaire s’explique essentiellement par la faiblesse de la production agricole et l’absence d’activités non-agricoles. Le déficit de la production agricole est dû au manque d’aménagements et d’intrants lié à l’héritage du passé (gestion étatique rigide et inadaptée de l’économie), à la dégradation des ressources naturelles, à la pluviométrie aléatoire et à l’enclavement. Les populations rurales ont principalement recours à l’usure ou à la vente à bas prix de leur production, lorsqu’elles doivent faire face à des échéances monétaires (denrées, santé, éducation, etc.). Les études ont mis en exergue les nombreuses contraintes qui touchent les femmes: faible taux d’instruction, accès limité aux facteurs de production, dépendance économique et, parfois, prise en charge totale de l’alimentation de la famille (en Moyenne Guinée par exemple environ 20 pour cent des ménages ont pour chef de famille une femme, en raison de l’exode rural poussé des hommes).

### *Objectifs, conséquences et résultats attendus*

41. L’objectif à long terme de l’activité consiste à réduire l’insécurité alimentaire par la création d’actifs, la restauration de ressources naturelles dégradées et le désenclavement des villages, en appuyant les efforts du gouvernement. Les objectifs immédiats sont les suivants:
- combler le déficit alimentaire des communautés ciblées, par un complément calorique et une plus grande facilité d’accès à la nourriture;
  - accroître la production et les revenus, en particulier des femmes, par l’augmentation de la production agricole et la mise en place d’activités génératrices de revenus;
  - renforcer la capacité des bénéficiaires à accroître et gérer leurs actifs productifs en utilisant les ressources naturelles de manière durable.
42. En reconstituant la force de travail des populations, l’aide alimentaire permettra leur mobilisation en période de soudure pour des travaux d’aménagement et de remise en état, ce qui, accompagné d’un appui technique, favorisera la création d’actifs de qualité. Ces actifs renforceront durablement leur sécurité alimentaire, en leur fournissant une production vivrière accrue, de nouvelles sources de revenus, un meilleur écoulement de

<sup>5</sup> Enquête intégrale budget consommation 1994–1995 et "Etablissement d’une carte de la pauvreté" AGRER 1999.



leur production, un meilleur accès aux aliments et aux services sociaux de base, et des ressources naturelles régénérées.

43. La création d'actifs comprendra notamment l'aménagement de 600 hectares de bas-fonds, la création de 600 hectares de forêts communautaires, la protection de 200 hectares de sols, la remise en état de 1 600 kilomètres de pistes rurales, et la création d'activités rentables comme le maraîchage et l'artisanat, grâce au renforcement des capacités techniques et à l'habilitation de groupements féminins composés de plus 5 000 femmes. La création d'actifs et le désenclavement seront mesurables en nombre d'hectares aménagés et exploités, en nombre d'hectares de forêts villageoises, en kilomètres de diguettes contre l'érosion, en pépinières pour haies vives, en kilomètres de pare-feu et de pistes.
44. Des indicateurs seront utilisés pour apprécier le niveau de réalisation des objectifs, tels que le nombre de repas pris par jour pendant et après la période de soudure, l'augmentation des productions vivrières et maraîchères et la diminution de l'exode rural. Des indicateurs qualitatifs seront également privilégiés, tels que le taux de participation des femmes aux comités d'exécution et de gestion des réalisations et le niveau d'habilitation des femmes et des groupements soutenus.
45. Selon le type de réalisation, l'activité fournira un repas par jour sur place et/ou une ration sèche familiale à environ 170 000 bénéficiaires (y compris ceux concernés par les rations familiales). Un total de 6 313 tonnes de vivres est prévu, dont 5 489 tonnes de riz, 549 tonnes de légumes secs et 275 tonnes d'huile végétale correspondant à un coût opérationnel direct estimé à 3,9 millions de dollars.

### ***Rôle et modalités de l'aide alimentaire***

46. L'activité interviendra dans les deux régions les plus pauvres de la République de Guinée. Les périodes de déficit alimentaire (soudure) peuvent durer de six à huit mois par an, particulièrement dans certaines localités de Dinguiraye, Kouroussa et Mandiana en Haute Guinée (janvier/février à août/septembre). L'aide alimentaire fournira aux populations l'énergie nécessaire pour des travaux physiquement exigeants (aménagement de bas-fonds, reboisement, remise en état de pistes rurales) et leur permettra de mieux supporter la période de soudure. L'aide alimentaire paraît la mieux adaptée pour ces communautés enclavées et affaiblies, qui ne sont souvent pas en mesure de produire des efforts physiques importants. Pour de nombreuses femmes participant à des groupements maraîchers ou artisanaux, l'aide alimentaire permettra de réaliser des économies sur les achats de nourriture pour la famille et de réduire le recours à l'endettement. Une partie de ces économies pourra être réinvestie dans les activités de leurs groupements.

### ***Stratégie de mise en œuvre***

47. Les résultats de l'assistance antérieure du PAM dans ce secteur sont mitigés. L'aide alimentaire n'a pas toujours été convenablement ciblée et une partie des produits a bénéficié à des groupes non sélectionnés. La stratégie de mise en œuvre de la présente activité limite fortement un tel risque, grâce à l'adoption de l'approche participative, du ciblage géographique et de nouveaux mécanismes logistiques et d'exécution ainsi qu'au renforcement du système de suivi, déjà mis en place dans le projet en cours 5664.00.
48. La responsabilité globale de l'activité, notamment la supervision technique, incombera au gouvernement (génie rural, eaux et forêts, etc.), l'exécution se faisant par les communautés elles-mêmes, avec l'appui des ONG nationales et internationales et des autres partenaires. Les actions envisagées seront commencées et mises en œuvre par les





communautés bénéficiaires, et notamment les groupements de femmes. Un plan de travail annuel et un calendrier d'utilisation de l'aide alimentaire seront définis par les communautés participantes, le gouvernement, les partenaires et le bureau de pays du PAM, réunis au sein d'un Comité annuel de programmation. Des comités villageois de développement existants ou créés à la suite de diagnostics participatifs communautaires (composés d'au moins 50 pour cent de femmes) et des groupements de femmes (pour certaines activités) assumeront la responsabilité des travaux et répondront de l'utilisation correcte de l'aide en collaboration avec les ONG partenaires.

49. Les réalisations prévues sont en général saisonnières. Les travaux d'aménagement de bas-fonds et de pistes, et les activités génératrices de revenus (comme le maraîchage) seront réalisés en saison sèche (janvier à mai). L'essentiel des activités forestières sera mené pendant la saison pluvieuse (juin à août).
50. L'activité bénéficiera de l'appui compétent de services techniques fonctionnels du gouvernement (Direction nationale du génie rural, Service national de la promotion rurale et de la vulgarisation agricole) et d'ONG nationales et internationales qui se sont engagés à former, équiper (petit outillage) et encadrer les bénéficiaires à l'entretien des pistes et des bas-fonds réhabilités ainsi qu'à l'exploitation rationnelle des réalisations, dans le but d'obtenir des résultats durables. Certaines populations bénéficiaires sont déjà organisées pour assurer l'entretien des ouvrages, à travers, par exemple, les comités villageois d'entretien des pistes appuyés par la Direction nationale du génie rural et l'ONG américaine AFRICARE.

### ***Participants et bénéficiaires prévus***

51. Les participants aux activités vivres-contre-travail engloberont: i) les villageois et les villageoises aménageant les bas-fonds et réalisant les pistes; ii) les femmes groupées autour d'un projet d'exploitation coopératif; et iii) les hommes et les femmes participant à des travaux de reboisement communautaire et de protection des ressources naturelles, soit 40 000 à 45 000 personnes pour la durée de l'activité. Le nombre total de bénéficiaires est estimé à 170 000 personnes, comprenant plus de 60 pour cent de femmes et concentrées dans les 11 préfectures les plus pauvres identifiées en Moyenne et Haute Guinée et vulnérables sur le plan de la sécurité alimentaire. Bon nombre des domaines retenus (maraîchage, riziculture de bas-fonds, foresterie communautaire, empierrement et murets de protection, etc.) sont traditionnellement du ressort des femmes. La participation des femmes au sein des comités de décision et de gestion sera fortement encouragée par le PAM et ses partenaires.
52. L'activité contribuera ainsi à générer un revenu additionnel susceptible d'améliorer la sécurité alimentaire des populations. Selon les hypothèses retenues, les effets du programme pourraient correspondre aux besoins alimentaires en riz d'une année pour 400 familles exploitant les bas-fonds. Les femmes bénéficieront particulièrement de cette activité, comme participantes aux instances de décision, de gestion et aux séances de formation, comme villageoises bénéficiant du désenclavement pour leurs activités commerciales et accès aux services sociaux de base, comme membres des groupements et, enfin, comme bénéficiaires des revenus additionnels. Les bénéficiaires ultimes des pistes de desserte seront les villageois et villageoises les plus pauvres, qui auront participé aux travaux de réalisation. Ils pourront ainsi plus facilement accéder aux marchés ruraux et aux services sociaux de base (centres et postes de santé) et satisfaire leurs besoins de première nécessité.



### Appui

53. Les actions d'appui comprendront l'assistance au diagnostic participatif villageois, des prestations techniques de levé topographique et d'études, des tâches de piquetage et d'encadrement des travaux. Les sous-activités d'aménagement, de pépinières et de maraîchage incluront la formation des participants.
54. En raison des contraintes budgétaires du gouvernement, le PAM fournira un effort spécial pour contribuer au bon fonctionnement de l'activité de développement rural, notamment à l'identification et à la programmation des sous-activités. Pour ce faire et comme déjà indiqué brièvement pour l'activité d'éducation, le PAM renforcera ses bureaux auxiliaires de Labé et Kouroussa avec quatre assistants nationaux, deux chauffeurs et deux VNU. Le personnel sera formé, afin notamment de répondre aux Engagements du PAM en faveur des femmes.
55. Du petit outillage adapté à des travaux de génie rural sera fourni sur financement du PAM ou d'autres donateurs. Pour les activités à plus grande échelle, les études préalables nécessaires seront menées sous la responsabilité des services du génie rural, de l'agriculture ou des eaux et forêts. Par arrêté ministériel, le gouvernement a déjà affecté un personnel technique important et certains frais de fonctionnement au projet en cours 5664.00. Le PAM fera également appel à des consultants nationaux ou régionaux pour garantir un encadrement technique suffisant.
56. Les principaux partenaires prévus pour cette activité et qui collaborent déjà avec le PAM sont l'Association pour le développement du Mali (ADEMA), l'Assistance au développement communautaire associatif (ADECOMA), le Programme-cadre d'appui aux initiatives de base du PNUD et *Opportunities and Industrialization Centers International*.

### Coordination

57. Pour la mise en œuvre de cette activité, le PAM a harmonisé son action avec celle des autres organismes du système des Nations Unies présentes en Guinée dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, notamment la FAO qui fournira l'expertise et les conseils techniques en conformité avec son Programme spécial de sécurité alimentaire et son Programme de coopération technique. Le PNUD jouera aussi un rôle prééminent dans la formulation et l'évaluation des sous-activités. Certains équipements et expertises financés par la Banque mondiale à travers le Programme d'appui aux communautés villageoises et le futur Programme national des infrastructures rurales devraient bénéficier à cette activité. Des donateurs bilatéraux seront éventuellement sollicités pour fournir des appuis matériels limités et ciblés.

### Suivi et évaluation

58. Le système de suivi et d'évaluation fournira une information en retour claire, concise et pertinente des communautés de base vers le bureau de pays du PAM et les ministères concernés par l'entremise des services préfectoraux et les bureaux auxiliaires du PAM à Labé et Kouroussa. En raison des contraintes de toutes sortes, notamment quant au personnel disponible et aux communications, le suivi et l'évaluation devront se concentrer sur l'essentiel et les indicateurs retenus devront être aussi limités que pertinents quant aux objectifs à atteindre.
59. Les indicateurs de suivi comprendront des données de base relatives aux conditions socio-économiques des bénéficiaires (en particulier des femmes). Pour cela, des enquêtes rurales rapides seront conduites régulièrement dans des communautés représentatives de l'ensemble du programme, dans le but d'obtenir une image précise de leur vulnérabilité



alimentaire, de l'état nutritionnel des groupes cibles, de la situation des femmes et du statut économique de la communauté, et de mesurer ainsi l'impact des actions entreprises.

### **Opérations d'urgence, interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) et opérations spéciales**

60. Si la Guinée n'est pas située dans une zone écologique sujette aux catastrophes naturelles, elle se trouve néanmoins au centre d'une zone ayant une longue histoire d'instabilité politique et de guerres civiles. Depuis 1990, la Guinée a hébergé des populations de réfugiés du Liberia et de Sierra Leone atteignant jusqu'à un million de personnes, ce qui représente un lourd fardeau sécuritaire et financier. En 2000, le PAM a géré en République de Guinée une IPSR d'environ 50 000 tonnes en faveur de 400 000 réfugiés libériens et sierra-léoniens.
61. Les violentes attaques transfrontalières récemment perpétrées entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone ont causé des centaines de morts (y compris au sein du personnel humanitaire international des institutions des Nations Unies), des dégâts matériels importants et un déplacement massif des populations guinéennes vers l'intérieur du pays. Le PAM a entrepris en décembre 2000 une opération d'urgence pour assister pendant trois mois, avec quelque 2 000 tonnes de denrées, 50 000 Guinéens déplacés à l'intérieur du pays et dont les conditions de sécurité alimentaire sont jugées particulièrement critiques. La situation politique dans certains pays voisins demeurant des plus délicates, le PAM a élaboré un plan de prévision des situations d'urgences régulièrement mis à jour.
62. Le PAM mène ainsi une triple stratégie d'assistance à la Guinée:
- dans les régions de Moyenne et Haute Guinée, très éloignées des zones frontalières et où l'insécurité alimentaire chronique est la plus importante, le présent programme de pays concentrera son intervention;
  - dans les localités situées le long de la frontière avec le Libéria et la Sierra Leone, le PAM continue son IPSR en faveur des réfugiés et des populations locales affectées avec une assistance alimentaire et, selon les ressources disponibles, des activités vivres-contre-travail, vivres pour formation et cantines scolaires;
  - dans les villes situées un peu plus à l'intérieur du pays, le PAM apporte une aide d'urgence aux populations guinéennes déplacées fuyant les conflits aux frontières avec le Libéria et la Sierra Leone.

### **Activités de soutien**

63. Le suivi de la sécurité alimentaire dans la zone ciblée et le reste du pays sera poursuivi à travers les études d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV), en particulier pour la formulation de chaque activité, avec l'appui de l'Unité ACV du siège.
64. Le développement de l'approche sexospécifique sera poursuivi. Le PAM accordera la priorité à l'affinage des données par sexe dans le suivi et l'évaluation et les rapports, à l'intégration croissante des femmes dans les groupes ou comités locaux responsables de la gestion de l'assistance et à la remise directe aux femmes d'une proportion croissante des denrées distribuées. Les organisations partenaires seront sensibilisées à ces questions. Des études et des séminaires de formation spécifiques seront notamment réalisés.

### **Problèmes principaux, hypothèses et risques**

65. Le présent programme de pays reflète la politique du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire, d'équité entre les hommes et les femmes et de





protection des ressources naturelles. Ce programme deviendrait plus difficile à réaliser si de nouvelles crises politiques dans la sous-région monopolisaient l'attention et les ressources du gouvernement et des bailleurs de fonds.

66. Une mise en œuvre efficace des activités supposera préalablement un investissement en personnel et en moyens de la part du gouvernement, le soutien de donateurs bilatéraux pour les coûts opérationnels non alimentaires, la participation d'ONG dans les activités de programmation, d'assistance technique et de suivi et un personnel du PAM en nombre suffisant pour assurer la gestion du présent programme. L'insuffisance de ces appuis pourrait compromettre la réalisation des activités. La recherche active de partenariats et le soutien financier attendu des bailleurs de fonds au présent programme devraient limiter ces risques.

## PROCESSUS DE GESTION DU PROGRAMME DE PAYS

### Examen préalable

67. Les activités prévues dans ce programme seront formulées par le bureau de pays avec l'assistance technique du bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du PAM. Des missions d'examen technique et d'évaluation avec l'appui des institutions des Nations Unies concernées auront lieu au cours du premier semestre de l'année 2002 pour la préparation de chaque activité. Les organismes participant au Plan-cadre des Nations Unies seront consultés pendant la formulation des activités en collaboration avec le gouvernement, les ONG et les représentants des partenaires et bailleurs de fonds concernés. Les activités seront approuvées par le comité local d'examen des programmes. Une attention particulière sera apportée à l'élaboration de bases de données, à la sélection des indicateurs pour le suivi et l'évaluation et aux préférences des populations ciblées par le programme. L'activité 1 (appui à l'enseignement primaire et scolarisation des filles) bénéficiera de l'expérience d'ONG internationales et nationales expérimentées dans le secteur de l'enseignement de base. Quant à l'activité 2 (développement rural communautaire), elle bénéficiera des enseignements acquis à partir du projet 5664.00 opérationnel depuis fin 1999.

### Mise en œuvre du programme

68. Depuis la fin de 1999, le PAM a affecté deux volontaires à Labé et Kouroussa, ce qui a permis le redémarrage d'un projet de développement rural. Dans le cadre d'une gestion décentralisée, proche des bénéficiaires, ces deux bureaux auxiliaires régionaux joueront un rôle essentiel dans le déroulement du programme et devront être renforcés en ressources humaines. Des ressources spécifiques devront être allouées pour le renforcement des capacités d'intervention du personnel du PAM en matière de sexospécificité.
69. La coordination stratégique du programme sera sous la responsabilité du Secrétariat d'Etat à la coopération. La mise en œuvre des activités 1 et 2 incombera au Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique (Direction de l'enseignement élémentaire) et du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (Direction du génie rural et des eaux et forêts), respectivement, avec la collaboration du Ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance (Direction de la promotion féminine). En étroite collaboration avec les ONG, les autres partenaires et le PAM, aux niveaux régional et national, les départements techniques coordonneront l'identification des communautés participantes et des sous-activités, la programmation des actions et de l'assistance



alimentaire, l'appui technique, la supervision des activités et la préparation des rapports techniques.

70. Au niveau national, un Comité annuel de programmation, dont le PAM assurera le secrétariat, sera mis en place, auquel participeront la Direction nationale de la coopération internationale, les ministères techniques concernés, les partenaires du programme, les ONG, les représentants des communautés bénéficiaires et le PAM. Dans toutes les activités, la sélection des communautés bénéficiaires ainsi que le volume et les conditions d'utilisation des ressources du programme seront conjointement décidées par le gouvernement et le PAM.
71. L'attribution d'une assistance à une communauté sera basée sur la demande exprimée des membres masculins et féminins de cette communauté, liée notamment à l'existence d'une association des parents d'élèves (pères et mères) fonctionnelle pour l'activité d'alimentation scolaire, ou d'un comité villageois (hommes et femmes) ou groupements de femmes pour le développement rural. Dans ce contexte, la présence d'une ONG partenaire sera déterminante. Elle sensibilisera en effet les bénéficiaires cibles et les aidera à la mise en place des structures ci-dessus, pour aboutir à une demande clairement exprimée et à une participation effective de la part des communautés, y compris des femmes, à la sélection et à la mise en oeuvre des activités ainsi qu'à la gestion des vivres.
72. Les deux activités proposées sous ce programme de pays seront menées à bien principalement grâce aux ressources du gouvernement et du PAM. Cependant, étant donné la situation budgétaire du gouvernement et les ressources monétaires limitées dont dispose le PAM en général pour ses activités de développement, ce dernier continuera à rechercher systématiquement des financements complémentaires auprès des bailleurs de fonds présents dans les secteurs concernés et déjà cités ci-dessus, notamment pour l'appui technique et la fourniture d'intrants non alimentaires.
73. Les dispositions logistiques seront communes aux deux activités. Le PAM se chargera du transport maritime des vivres jusqu'à Conakry, où ils seront entreposés dans le magasin central du PAM. Ce dernier fera ensuite transporter ces vivres aux sites de stockage intermédiaire (Labé et Kouroussa) par des transporteurs privés (sauf exceptions locales), puis des points intermédiaires aux sites des activités. Tirant les leçons du passé, le PAM assurera ainsi le contrôle jusqu'aux points de distribution finale, de manière à atteindre directement les communautés bénéficiaires. Ces dernières seront largement impliquées dans la gestion des vivres au niveau local, ce qui garantira là encore un meilleur contrôle. Les coûts de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM) des denrées seront entièrement couverts par le PAM, compte tenu des grandes difficultés financières auxquelles le Gouvernement guinéen est confronté, aggravées ces dernières années par l'afflux de réfugiés, le problème des personnes déplacées et les attaques frontalières.

### **Suivi et audit du programme**

74. Le système de suivi et d'évaluation reposera principalement sur l'étude de base (pour l'activité d'éducation) et les évaluations rurales rapides (pour l'activité de développement rural), et sur les statistiques collectées pour les deux activités. Pendant la mise en oeuvre du programme, un système de suivi et d'évaluation simple et adapté sera mis au point entre le bureau de pays du PAM et le gouvernement, en prenant garde à ne pas désorienter les participants à la base par des demandes trop fréquentes et trop complexes. Le gouvernement sera responsable des rapports de mise en oeuvre du programme, le bureau de pays du PAM se chargeant de la préparation des rapports d'avancement semestriels et des rapports normalisés d'activité.



75. En raison de l'immunité relative de la Guinée aux catastrophes naturelles, il n'est pas nécessaire que le PAM s'investisse dans la gestion d'un système d'alerte. Les bureaux auxiliaires du PAM et les autorités sur le terrain sont en mesure, par leur connaissance de la région, d'informer le PAM si une calamité locale venait à se déclarer. Comme indiqué ci-dessus, la cartographie de la vulnérabilité en Guinée sera mise à jour régulièrement sur la base notamment des enquêtes menées périodiquement par le Secrétariat d'Etat à la coopération, la Banque mondiale ou le PNUD.
76. La gestion des fonds du programme sera conduite en pleine conformité avec les règles budgétaires et financières du PAM (rapports financiers semestriels, par exemple). Comme expliqué ci-dessus, la gestion des vivres sera totalement contrôlée par le PAM, avec une implication active des bénéficiaires eux-mêmes et des ONG partenaires au jour le jour (cahiers entrées-sorties, bordereaux de livraison et de sortie) et la préparation de rapports mensuels et trimestriels d'utilisation des vivres.

### Ajustements au programme et activités supplémentaires

77. En fonction des ressources programmables pour l'assistance du PAM en Guinée, l'activité de cantines scolaires ne pourra pas couvrir l'ensemble des écoles rurales des zones ciblées, en dépit des faibles taux de scolarisation et de l'insécurité alimentaire élevée dans l'ensemble de ces zones. En cas de ressources additionnelles disponibles, l'activité pourrait ainsi toucher tous les enfants en âge de fréquenter l'école primaire dans les régions ciblées. Ceci représenterait une assistance additionnelle d'environ 3 500 tonnes de vivres, pour un coût opérationnel direct estimé à 2,3 millions de dollars.
78. Les zones frontalières avec la Sierra Leone et le Liberia ont abrité de très larges populations de réfugiés au cours des 10 dernières années. L'impact négatif de cette longue présence sur les ressources naturelles, les infrastructures et la vie économique de ces zones justifierait une action en vue de leur réhabilitation au profit des populations locales. Le type d'intervention dépendra de la situation sur place. Dans la mesure où la situation sécuritaire s'améliorerait, le PAM pourrait envisager d'inclure une composante de réhabilitation dans son IPSR pour la Guinée. Et au cas où les conflits civils dans les pays limitrophes prendraient fin et les réfugiés retourneraient dans leur pays d'origine, l'activité de développement rural du présent programme de pays pourrait alors être étendue à ces zones. Une telle activité supplémentaire requerrait un apport de vivres estimé à 2 300 tonnes, pour un coût opérationnel direct d'environ 1,4 million de dollars.

### Evaluation

79. Les procédures de suivi et les rapports prévus pour ce programme de pays ont été exposés ci-dessus. En conformité avec les procédures du PAM, le présent programme de pays fera l'objet d'une évaluation intérimaire au bout de deux ans de fonctionnement, qui sera suivie de l'actualisation du SSP. L'activité éducation, qui est une activité nouvelle du PAM en Guinée et qui absorbera une grande partie des ressources du présent programme, fera l'objet d'un examen technique à mi-parcours.

### RECOMMANDATION

80. Le Directeur exécutif du PAM recommande l'approbation par le Conseil d'administration du présent programme de pays pour la période 2002–2005.



## ANNEXE I

## BUDGET DES COÛTS DIRECTS DU PROGRAMME DE PAYS (2002–2005)

Total par activité		Coûts opérationnels directs (dollars)				
		Quantités de produits (tonnes)	Coûts des produits	Transport, TIEM	Autres COD <sup>1</sup>	Total COD
<b>Activité 1:</b> Appui à l'enseignement primaire et scolarisation des filles	Fondamentale (PAM)	9 050	3 170	2 420	280 000	5 860
	Gouvernement				150 000	150 000
	Autre	3 500	1 220	936 000	108 000	2 264 000
	<b>Total partiel</b>	<b>12 550</b>	<b>4 390</b>	<b>3 350</b>	<b>538 000</b>	<b>8 204 000</b>
<b>Activité 2:</b> Développement rural communautaire	Fondamentale (PAM)	6 310	1 950	1 680	240 000	3 870
	Gouvernement				100 000	100 000
	Autre	2 300	715 000	617 000	88 000	1 420 000
	<b>Total partiel</b>	<b>8 610</b>	<b>2 670</b>	<b>2 300</b>	<b>428 000</b>	<b>5 490 000</b>

Total par catégorie	Coûts opérationnels directs (dollars)					Coûts d'appui directs (dollars)
	Quantités de produits (tonnes)	Coûts des produits	Transport, TIEM	Autres COD <sup>1</sup>	Total COD	Total CAD
Fondamentale (PAM)	15 368	5 130	4 110	520 000	9 700	1 099 000
Gouvernement				250 000	250 000	
Autre	5 800	1 940	1 550	196 000	196 000	415 000
<b>Total partiel</b>	<b>21 168</b>	<b>7 070</b>	<b>5 660</b>	<b>966 000</b>	<b>13 700</b>	<b>1 514 000</b>

<sup>1</sup> Ressources en personnel, articles non alimentaires et services exclusivement destinés aux bénéficiaires, au gouvernement ou aux partenaires d'exécution et/ou l'intégralité des coûts de la transformation des aliments, par exemple mouture.



## GUINÉE-ZONES CIBLÉES DU PROGRAMME DE PAYS



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.





---

## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
APEAE	Association des parents et amis de l'école
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
GTZ	Office allemand de la coopération technique
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
KfW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i>
OIT	Organisation internationale du travail
PASE	Programme d'ajustement du secteur de l'éducation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SSP	Schéma de stratégie de pays
TIEM	Transport intérieur, entreposage et manutention
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VNU	Volontaires des Nations Unies

